



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 84339

Texte de la question

M. Alain Claeys attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la situation des salariés, employés par le chèque emploi-service au regard de la médecine du travail. Pour ces personnes, aucune obligation d'affiliation à une association de médecine du travail n'est établie et il demande si une réglementation pourrait être mise en place sur la surveillance médicale des salariés.

Données clés

Auteur : [M. Alain Claeys](#)

Circonscription : Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84339

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 856